

AFFAIRE N° 53.- Convention à passer avec le cabinet FINOT.LEFEVRE pour relevé topographique des rues Général de Gaulle et Decaen.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

- Je vous demande de m'autoriser à passer avec le cabinet FINOT.LEFEVRE un contrat d'honoraires pour relevé topographique des rues Général de Gaulle et Decaen.

Le montant des honoraires s'élève à 246.990 Fns CFA (DEUX CENT QUARANTE SIX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS).

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901, article 2 313-25 (crédits reportés de 1970).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé le 28 mai 1970  
sous réserve que les intéressés  
souscrivent une demande d'inscription au Tableau  
départemental des Ingénieurs et  
techniciens agréés avant le 15  
juin 1970.  
Le Secrétaire Général  
Signé : Ph. Kessler  
Pour copie certifiée  
conforme  
Le Directeur des Affaires  
Financières  
Ch. Vergereau

Adopté à l'unanimité.